

## Réalisez vos demandes de remboursement dès le 1<sup>er</sup> juin 2018

Rendez-vous sur [www.chorus-pro.gouv.fr](http://www.chorus-pro.gouv.fr)

Plus besoin d'envoyer votre demande de remboursement papier.  
**Avec DémaTIC, votre dossier est transmis directement au service de l'État.**

### Simplicité d'utilisation

#### 1. Je télédéclare

- ✓ Je me connecte
- ✓ Je crée mon compte
- ✓ Je reçois un courriel de confirmation
- ✓ Je prépare mes pièces justificatives
- ✓ Je saisis ma demande
- ✓ Je valide le montant du remboursement

### Sécurité et traçabilité

#### 2. Je consulte

- ✓ Je connais l'état d'avancement du traitement de ma demande
  - Ma demande est reçue par les services de l'État
  - Ma demande est acceptée
  - Ma demande de remboursement est mise en paiement
- ✓ Mon compte bancaire est crédité automatiquement

**Dématric est un service gratuit du portail Chorus Pro.**  
**Retrouvez la documentation utilisateur DémaTIC sur :**  
<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr>



 **Chorus**  
Pro

# DémaTIC<sup>\*</sup>

*Demande dématérialisée de remboursement TIC-TICGN*

PROFESSIONS AGRICOLES



*Le portail de remboursement de la taxe intérieure sur les carburants et le gaz naturel*



**aife.**  
Agence pour l'Informatique  
Financière de l'État

\* Obligatoire pour les remboursements équivalents à plus de 2 671 litres de gazole non routier (300€)